

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS SAINT-LAURENT

Avis déposé dans le cadre de la consultation publique sur la mise à jour du régime forestier, à Rivière-du-Loup, le 5 novembre 1998

Le Conseil régional de l'environnement (CRE BSL) est un organisme de concertation régionale axé sur l'environnement et le développement durable.

Cet avis, déposé aux audiences régionales du Bas Saint-Laurent, consiste en une présentation très générale, voire partielle, du point de vue tel qu'exprimé par les principaux groupes environnementaux du Bas Saint-Laurent. En effet, le CRE BSL consacrera davantage ses efforts sur la scène provinciale, dans le cadre d'une intervention commune avec les autres conseils régionaux de l'environnement du Québec et avec quelques uns des plus importants groupes écologistes au Québec.

Toutefois, nous tenions à énoncer publiquement, ici en région, les lignes directrices sur lesquelles se fondera notre travail à l'échelle provinciale. Nous devons procéder ainsi puisque les modalités et les délais de la présente consultation ne nous ont pas permis de compléter un travail sérieux au plan régional, une réalité qui est constatée dans la plupart des régions par ailleurs. Considérant le fait que nous constituons un organisme dont les actions doivent reposer sur la consultation de ses membres, et considérant que dans la majorité des cas, il s'agit de bénévoles, cette mise à jour "surprise" du régime forestier a pris nombre d'acteurs au dépourvu.

Pour effectuer notre « travail de consultés », le principal obstacle auquel nous nous sommes heurtés s'est posé lors de la lecture même du document de consultation, de ses propositions, des questions qu'il soulève,... Le problème n'était pas tant de savoir « QUOI DIRE » mais plutôt « OÙ LE DIRE ».

En matière de forêt, force est de constater que les Québécois ont exercé leur devoir de citoyens : ce qui devait être dit sur la forêt publique et le régime, a été exprimé à plus d'une reprise lors de consultations publiques précédentes. Le rapport du BAPE sur la Stratégie de protection des forêts, intitulé " Des forêt en santé ", appuyé assez unanimement par les écologistes du Québec, nous a permis de bien cibler les grandes problématiques à l'égard du régime forestier. Les rapports des dernières consultations sur la forêt habitée en 1997 approfondissent et actualisent certaines questions qui y avaient été abordées.

On attendait, avec la consultation actuelle, à passer à l'étape suivante pour effectuer un réel pas en avant. Notre déception est grande. Les auteurs du document de consultation sont passés maîtres dans l'art de contourner l'essentiel tout en donnant l'impression de prendre en compte les préoccupations largement exprimées par les différents acteurs concernés.

Ce qui a été reproché fondamentalement au régime forestier et ce, depuis l'adoption de la Loi, est **d'avoir livré la forêt publique québécoise à l'industrie de la transformation du bois**, en l'occurrence le bois d'oeuvre et le secteur des pâtes et papiers. NOUS NE NOUS OPPOSONS PAS AUX INDUSTRIES, NOUS NE NOUS OPPOSONS PAS NON PLUS À L'EXPLOITATION DE LA MATIÈRE LIGNEUSE. NOUS NOUS OPPOSONS AU FAIT QUE CETTE EXPLOITATION S'EFFECTUE AU DÉTRIMENT, D'UNE PART, D'UNE EXPLOITATION SOUTENUE DES DIFFÉRENTES RESSOURCES ET DE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER ET D'AUTRE PART, D'UNE VÉRITABLE DÉMOCRATISATION ET D'UNE GESTION PARTICIPATIVE D'UN BIEN COLLECTIF: LA FORÊT PUBLIQUE.

On a accusé cette Loi d'être une Loi du bois, le ministère des Forêts d'alors d'être un ministère du Bois, au détriment d'une vision plus large qui considérerait la forêt comme un écosystème englobant différentes ressources (une évidence, pourtant).

Le texte de la mise à jour proposée est fort habilement écrit, il faut bien le reconnaître. Une analyse plus approfondie nous permet de détecter les écarts entre la réalité et la récupération de concepts et de revendications traditionnelles à propos du régime forestier. Nous observons, par exemple, que bien que le

gouvernement propose de favoriser une utilisation plus polyvalente de la forêt, la réalité démontre que les activités d'exploitation des autres ressources ne bénéficient pas des mêmes supports administratifs, légaux, techniques et financiers équivalents aux industries du bois.

Nous observons encore qu'un des objectifs importants de la révision vise à un meilleur partage de la forêt et à augmenter les retombées de l'exploitation forestière sur le milieu, les communautés, les municipalités. La réalité, nous la connaissons tous, près de 95% de la forêt publique est octroyée sous forme de CAAF. De quelle forêt parlons-nous donc? Et comment seront gérés les conflits entre un bénéficiaire de CAAF et une communauté, par exemple, qui souhaiterait conserver intégralement un boisé exceptionnel? On semble avoir perdu de vue que ce sont des intérêts financiers qui sont en jeu. Le ministère, lui, mise sur la pensée magique pour gérer les cas de litige. Nous estimons que, tant et aussi longtemps que le régime des CAAF demeurera en vigueur dans sa forme actuelle, la participation des communautés et des autres acteurs concernés par la forêt se confinera à un rôle accessoire et de second plan, situé bien en aval des véritables décisions qui se prennent.

Enfin, plus que toute autre question, le document élude les aspects plus proprement environnementaux, soit l'impact des interventions forestières sur cet écosystème. Une pression considérable continue de s'exercer sur la ressource BOIS au détriment, croyons-nous, de sa propre durabilité, de celles des autres ressources qui sont tributaires de la forêt et au détriment du développement régional à moyen et à long terme. À cet égard, les connaissances sur ces impacts, ainsi que les mesures de contrôle et d'évaluation, se font de plus en plus obscurs au yeux des citoyens, telle une chasse-gardée. LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET L'ADOPTION DE MESURES "TRANSPARENTES" POUR CONTRÔLER ET ÉVALUER LES INTERVENTIONS FORESTIÈRES SONT AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS QUE DÉFENDRONT LES ÉCOLOGISTES DU QUÉBEC. Avant les élections prochaines, nous nous adresserons directement au ministre responsable, monsieur Guy Chevrette, pour exiger des engagements de sa part devant assurer la santé de notre forêt et de notre avenir.